

Reprendre un cadeau offert

Par Valou75_old, le 19/08/2007 à 12:14

Bonjour,

Ai-je le droit de reprendre un cadeau que j'ai offert à une personne avec qui je me suis fachée ? bien-entendu il ne s'agit pas d'un cadeau sans valeur. Légalement ce bien m'appartient puisque j'en ai la facture, mais ai-je vraiment le droit légalement de le reprendre. Si oui quelles démarches dois-je entreprendre ?

Je vous remercie pour votre réponse et votre aide Valérie

Par Jurigaby, le 19/08/2007 à 17:15

Bonjour.

Vieille maxime juridique: Donner c'est donné, reprendre c'est volé.

Qui plus est le fait que la facture soit à votre nom ne signifie nullement que le bien est à vous puisqu'en fait de meubles, la possession vaut titre.

Par Valou75_old, le 19/08/2007 à 19:30

Et bien tant pis pour moi, en tout cas, merci pour votre réponse. Valérie